

Au moins 45 p. 100 du capital de ces coopératives a été souscrit par les membres. Leur part de propriété des avoirs (762 millions de dollars) était de 345 millions en 1965. Toutefois, cela ne comprend pas les sommes prêtées directement ou par l'entremise d'agences coopératives par les membres d'une association à d'autres coopératives, montant qui pourrait être considérable aujourd'hui. Ces dernières années certaines coopératives, en particulier celles de gros, ont vendu au grand public des obligations et titres variés, dont la majorité a probablement été achetée par d'autres organismes coopératifs ou leurs membres.

Les coopératives locales de vente et d'achat peuvent obtenir des emprunts aux caisses populaires, sociétés centrales de crédit, coopératives de gros et compagnies co-opératives d'assurance. Dans plusieurs provinces, les sociétés centrales de crédit recueillent les fonds excédentaires des coopératives locales et des coopératives de gros.

### Coopératives de pêcheurs

Ces coopératives se trouvent dans toutes les provinces. En 1965, il y en avait 91 qui comptaient 11,000 membres; ces organismes ont vendu 25 millions de dollars de poisson et 5 millions d'articles de pêche. Il existe trois fédérations de coopératives de pêcheurs: la *United Maritime Fishermen*, la *Saskatchewan Co-operative Fisheries Limited* et les Pêcheurs unis du Québec.

En Colombie-Britannique, tous les pêcheurs peuvent devenir membres de la grande coopérative *The Prince Rupert Fishermen's Co-operative Association*. Cet organisme central exploite des usines de transformation du poisson à Prince Rupert et à Vancouver, ainsi qu'un commerce d'articles de pêche à Prince Rupert. Les pêcheurs de la Colombie-Britannique ont aussi des coopératives de crédit et d'assurance.

### Coopératives de service

Ces coopératives offrent les services suivants: assurance, électricité, logement et autres, y compris l'eau, les transports, les installations frigorifiques et le nettoyage des semences.

Les coopératives d'assurance fonctionnent dans toutes les provinces et s'occupent d'assurance sur la vie, contre l'incendie et la grêle, d'assurance-automobile, d'assurance-accident, d'assurance médicale et sur la fidélité du personnel.

Plusieurs mutuelles canadiennes étaient de structure coopérative à l'époque de leur fondation. Toutefois, les dispositions statutaires qui régissent au Canada les compagnies d'assurance sur la vie entravent dans les grandes compagnies le contrôle démocratique que l'assuré exerçait jadis. Les petites mutuelles, surtout dans le domaine de l'assurance-incendie des fermes, fonctionnent comme les coopératives.

En 1965, il y avait au Canada près de 50 coopératives d'assurance médicale. Au début, les membres étaient indemnisés des frais d'hospitalisation, mais la participation des gouvernements fédéral et provinciaux à l'assurance-hospitalisation a changé le rôle de ces coopératives, qui fournissent toutefois une assurance médicale d'ordre général.

Les coopératives financent la plus grande partie des programmes d'électrification rurale de l'Alberta. Elles recrutent des agriculteurs en